

COMMUNE DE BEURAINS
(Pas-de-Calais)
ANNULE ARRÊTÉ N° ODP-2024-17
REMPLECE ARRÊTE N° ODP-2024-21
PORTANT PERMIS DE STATIONNER

Nous, Maire de la Commune de BEURAINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la délibération en date du 12 juin 2024 du conseil municipal fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal ;

VU la demande en date du 26 novembre 2024 de Madame LEROY Julie, domiciliée au 24 rue Jean Jaurès, 62217 Beaurains qui souhaite effectuer un déménagement et occuper temporairement le domaine public au 24 rue Jean Jaurès par une benne ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRÊTONS

Article 1 : Du 6 décembre 2024 22h00 au 8 décembre 2024 10h00 inclus Madame LEROY Julie, est autorisée à installer temporairement une benne sur le domaine public au 24 rue Jean Jaurès.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Interdiction de stationner au droit du chantier ;
- Sécurité : prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser les piétons.

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance de 15,50 euros pour la benne suivant le tarif établi par le conseil municipal.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5 : Madame LEROY Julie occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 7 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 8 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Beaurains ;
- Monsieur ASVP de la Commune de Beaurains ;
- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras ;
- Madame le Receveur Municipal ;
- Madame LEROY Julie.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Décision rendue exécutoire par la publication **28 NOV. 2024**

Fait à BEURAINS, le 27/11/2024

Cédric DUPOND

Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Commune of Beaurains, Pas-de-Calais, with a handwritten signature in black ink over it.